

Groupe (description)	Espèce ou taxon inclus	Installation de garde autorisée	Enfouissement minimal des éléments de périmètre	Espacement maximal des fils d'une section grillagée	Type de grillage autorisé et calibre minimal	Zone de sécurité	Hauteur intérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Hauteur extérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Espacement maximal entre les éléments ancrés au sol soutenant les éléments de périmètre	Zone de dégagement minimale	Longueur minimale du surplomb	Autres spécifications particulières
A (cerfs, daims)	Genres <i>Axis</i> , <i>Capreolus</i> , <i>Dama</i> , <i>Hippocamelus</i> , <i>Hydropotes</i> , <i>Odocoileus</i> et <i>Ozotoceros</i> . - <i>Cervus nippon</i>	Cage - Enclos - Cage de transfert - Enclos de transfert	N.S.	N.S.	Selon une des deux possibilités suivantes : - filet flexible en cordes métalliques d'au moins 1,2 mm (3/64 po); - autre type de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).	Non obligatoire	2,4 m	1,07 m	8 m	3 m	Non spécifié (N.S.)	- Les éléments de périmètre doivent être au moins tendus au niveau du sol de sorte qu'aucun grand cervidé ne puisse passer en dessous.
B (cerfs, wapitis)	- Genres <i>Blastocerus</i> , <i>Elaphurus</i> , <i>Przewalskium</i> , <i>Rucervus</i> et <i>Rusa</i> . <i>Cervus elaphus</i>	- Cage - Enclos - Cage de transfert - Enclos de transfert	N.S.	N.S.	Grillages métalliques d'un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).	Non obligatoire	2,4 m	1,07 m	8 m	3 m	N.S.	- Les éléments de périmètre doivent être au moins tendus au niveau du sol de sorte qu'aucun grand cervidé ne puisse passer en dessous.

Groupe (description)	Espèce ou taxon inclus	Installation de garde autorisée	Enfouissement minimal des éléments de périmètre	Espacement maximal des fils d'une section grillagée	Type de grillage autorisé et calibre minimal	Zone de sécurité	Hauteur intérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Hauteur extérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Espacement maximal entre les éléments ancrés au sol soutenant les éléments de périmètre	Zone de dégagement minimale	Longueur minimale du surplomb	Autres spécifications particulières
C (sangliers)	- <i>Sus scrofa</i> .	- Cage - Enclos - Cage de transfert - Enclos de transfert	<p>Selon une des trois possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à une profondeur minimale de 90 cm enfouis en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur; - jusqu'à une profondeur minimale de 30 cm s'ils se poursuivent ensuite de façon perpendiculaire vers l'intérieur de l'enclos ou de la cage sur une distance minimale de 90 cm; - jusqu'à une profondeur minimale de 45 cm si un fil électrique est présent. 	N.S.	<p>Pour les grillages situés à plus de 0,9 m du niveau du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout type de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm). <p>Pour les grillages situés sous le sol ou situés à moins de 0,9 m du niveau du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - grillages métalliques en maille de chaîne d'un calibre d'au moins 10 (3,42 mm) dont les fils sont espacés d'au plus 10 cm; - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 8 (4,11 mm) espacés d'au plus 10 cm. 	Non obligatoire	1,8 m	1,07 m	4 m	3 m	N.S.	- Lorsqu'un fil électrique est utilisé, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts, avoir un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm) et être situé à l'intérieur de l'installation de garde à une distance de 25 cm à 35 cm du périmètre et à une hauteur de 10 cm à 45 cm du sol.
D (crocodiliens)	- Ordre des Crocodylia.	- Cage - Enclos - Cage de transfert - Enclos de transfert	Jusqu'à une profondeur minimale de 30 cm enfouis en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur.	6,35 cm x 10,16 cm	<p>Selon une des deux possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - filet flexible en cordes métalliques d'au moins 2,38 mm (3/32 po); - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 11 (3,06 mm). 	Non obligatoire	0,9 m	0,9 m	4 m	1 m	0,3 m	- La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site.

Groupe (description)	Espèce ou taxon inclus	Installation de garde autorisée	Enfouissement minimal des éléments de périmètre	Espacement maximal des fils d'une section grillagée	Type de grillage autorisé et calibre minimal	Zone de sécurité	Hauteur minimale des éléments de périmètre des enclos	Hauteur extérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Espacement maximal entre les éléments ancrés au sol soutenant les éléments de périmètre	Zone de dégagement minimale	Longueur minimale du surplomb	Autres spécifications particulières
E (grands ours)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ursus arctos</i> et - <i>Ursus maritimus</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cage - Enclos - Cage de transfert - Enclos de transfert 	<p>Selon une des deux possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à une profondeur minimale de 90 cm enfouis en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur; - jusqu'à une profondeur minimale de 30 cm s'ils se poursuivent ensuite de façon perpendiculaire vers l'intérieur de l'enclos ou de la cage sur une distance minimale de 90 cm. 	6,35 cm x 10,16 cm	<p>Selon une des deux possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maille de chaîne métallique d'un calibre d'au moins 6 (4,88 mm); - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 5 (5,25 mm). 	Obligatoire	4,5 m	1,07 m	3 m	3,6 m	1 m	<ul style="list-style-type: none"> - La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site. - Lorsqu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).
F (ours de taille moyenne)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ailuropoda melanoleuca</i>, - <i>Helarctos malayanus</i>, - <i>Melursus ursinus</i>, - <i>Tremarctos ornatus</i>, <i>Ursus americanus</i> et - <i>Ursus thibetanus</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cage - Enclos - Cage de transfert - Enclos de transfert 	<p>Selon une des deux possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à une profondeur minimale de 90 cm enfouis en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur; - jusqu'à une profondeur minimale de 30 cm s'ils se poursuivent ensuite de façon perpendiculaire vers l'intérieur de l'enclos ou de la cage sur une distance minimale de 90 cm. 	6,35 cm x 10,16 cm	<p>Selon une des deux possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maille de chaîne métallique d'un calibre d'au moins 9 (3,76 mm); - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 8 (4,11 mm). 	Obligatoire	2,4 m	1,07 m	4 m	2,4 m	<p>Selon une des deux possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 m; - 0,4 m en fils électrifés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsqu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).

Groupe (description)	Espèce ou taxon inclus	Installation de garde autorisée	Enfouissement minimal des éléments de périmètre	Espacement maximal des fils d'une section grillagée	Type de grillage autorisé et calibre minimal	Zone de sécurité	Hauteur intérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Hauteur extérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Espacement maximal entre les éléments ancrés au sol soutenant les éléments de périmètre	Zone de dégagement minimale	Longueur minimale du surplomb	Autres spécifications particulières
G (grands canidés et guépards)	- <i>Acinonyx jubatus</i> , - <i>Canis lupus</i> , - <i>Canis simensis</i> , - <i>Chrysocyon brachyurus</i> , <i>Cuon alpinus</i> et <i>Lycaon pictus</i> .	- Cage - Enclos - Cage de transfert - Enclos de transfert	Selon une des deux possibilités suivantes : - jusqu'à une profondeur minimale de 90 cm enfouis en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur; - jusqu'à une profondeur minimale de 30 cm s'ils se poursuivent ensuite de façon perpendiculaire vers l'intérieur de l'enclos ou de la cage sur une distance minimale de 90 cm.	6,35 cm x 10,16 cm	Selon une des trois possibilités suivantes : - maille de chaîne métallique d'un calibre d'au moins 9 (3,76 mm); - filet flexible en cordes métalliques d'au moins 3,17 mm (1/8 po); - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 8 (4,11 mm).	Non obligatoire	2,4 m	1,07 m	4 m	3,6 m	0,4 m	- La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site. - Lorsqu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).
H (hyènes)	- <i>Crocuta crocuta</i> , - <i>Hyaena brunnea</i> et <i>Hyaena hyaena</i> .	- Cage - Enclos - Cage de transfert - Enclos de transfert	Selon une des deux possibilités suivantes : - jusqu'à une profondeur minimale de 90 cm enfouis en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur; - jusqu'à une profondeur minimale de 30 cm s'ils se poursuivent ensuite de façon perpendiculaire vers l'intérieur de l'enclos ou de la cage sur une distance minimale de 90 cm.	6,35 cm x 10,16 cm	Selon une des trois possibilités suivantes : - maille de chaîne métallique d'un calibre d'au moins 9 (3,76 mm); - filet flexible en cordes métalliques d'au moins 3,17 mm (1/8 po); - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 8 (4,11 mm).	Obligatoire	2,4 m	1,07 m	4 m	2,4 m	0,4 m	- La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site. - Lorsqu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).

Groupe (description)	Espèce ou taxon inclus	Installation de garde autorisée	Enfouissement minimal des éléments de périmètre	Espacement maximal des fils d'une section grillagée	Type de grillage autorisé et calibre minimal	Zone de sécurité	Hauteur intérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Hauteur extérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Espacement maximal entre les éléments ancrés au sol soutenant les éléments de périmètre	Zone de dégagement minimale	Longueur minimale du surplomb	Autres spécifications particulières
I (grands félins)	- <i>Panthera leo</i> et <i>Panthera tigris</i> .	- Cage - Enclos - Cage de transfert	Selon une des deux possibilités suivantes : - jusqu'à une profondeur minimale de 90 cm en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur, - jusqu'à une profondeur de 30 cm s'ils se poursuivent ensuite de façon perpendiculaire vers l'intérieur de l'enclos ou de la cage sur une distance minimale de 90 cm.	6,35 cm x 10,16 cm	Selon une des trois possibilités suivantes : - maille de chaîne métallique d'un calibre d'au moins 9 (3,76 mm); - filet flexible en cordes métalliques d'au moins 3,17 mm (1/8 po); - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 8 (4,11 mm).	Obligatoire	4,5 m	1,07 m	4 m	7,5 m	1 m	- La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site. - Lorsqu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).
J (félins de taille moyenne)	- <i>Puma concolor</i> , <i>Neofelis nebulosa</i> , <i>Panthera onca</i> , <i>Panthera pardus</i> et <i>Uncia uncia</i> .	- Cage - Enclos - Cage de transfert	Selon une des deux possibilités suivantes : - jusqu'à une profondeur minimale de 90 cm enfouis en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur, - jusqu'à une profondeur minimale de 30 cm s'ils se poursuivent ensuite de façon perpendiculaire vers l'intérieur de l'enclos ou de la cage sur une distance minimale de 90 cm.	6,35 cm x 6,35 cm	Selon une des trois possibilités suivantes : - maille de chaîne métallique d'un calibre d'au moins 9 (3,76 mm); - filet flexible en cordes métalliques d'au moins 2,38 mm (3/32 po); - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 8 (4,11 mm).	Obligatoire	5,4 m	1,07 m	4 m	12 m	Selon une des deux possibilités suivantes : - 1,4 m d'un matériel lisse ne permettant pas à l'animal de s'y agripper; - 1 m entièrement en fils électrifiés espacés d'au plus 15 cm.	- La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site. - Lorsqu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).

Groupe (description)	Espèce ou taxon inclus	Installation de garde autorisée	Enfouissement minimal des éléments de périmètre	Espacement maximal des fils d'une section grillagée	Type de grillage autorisé et calibre minimal	Zone de sécurité	Hauteur intérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Hauteur extérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Espacement maximal entre les éléments ancrés au sol soutenant les éléments de périmètre	Zone de dégagement minimale	Longueur minimale du surplomb	Autres spécifications particulières
K (éléphants)	- Famille des <i>Elephantidae</i> .	- Cage - Enclos - Cage de transfert - Enclos de transfert	N.S.	N.S.	N.S.	Obligatoire	2,4 m	1,07 m	4 m	2,4 m	N.S.	- La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site. - Lorsqu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir une taille minimale de 15 mm.
L (hippotames et rhinocéros)	- Familles des <i>Hippopotamidae</i> et des <i>Rhinocerotidae</i> .	- Cage - Enclos - Cage de transfert - Enclos de transfert	N.S.	N.S.	N.S.	Non obligatoire	1,5 m	1,07 m	3 m	1 m	N.S.	- La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site. - Lorsque qu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir une taille minimale de 15 mm.

Groupe (description)	Espèce ou taxon inclus	Installation de garde autorisée	Enfouissement minimal des éléments de périmètre	Espacement maximal des fils d'une section grillagée	Type de grillage autorisé et calibre minimal	Zone de sécurité	Hauteur intérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Hauteur extérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Espacement maximal entre les éléments ancrés au sol soutenant les éléments de périmètre	Zone de dégagement minimale	Longueur minimale du surplomb	Autres spécifications particulières
M (gorilles et orangs-outangs)	<ul style="list-style-type: none"> - Genres <i>Gorilla</i> et <i>Pongo</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cage - Enclos - Cage de transfert 	<p>Selon une des deux possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à une profondeur minimale de 60 cm en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur, - jusqu'à une profondeur de 30 cm s'ils se poursuivent ensuite de façon perpendiculaire vers l'intérieur de l'enclos ou de la cage sur une distance minimale de 60 cm. 	6,35 cm x 6,35 cm	<p>Selon une des deux possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maille de chaîne métallique d'un calibre d'au moins 6 (4,88 mm); - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 3 (6,19 mm). 	Obligatoire	4 m	1,07 m	4 m	3,65 m	<p>Selon une des deux possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 m d'un matériel lisse ne permettant pas à l'animal de s'y agripper; - 1 m entièrement en fils électrifiés espacés d'au plus 15 cm. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'eau d'une largeur de 3,65 m libre de végétation et d'une profondeur de 1,8 m peut remplacer l'élément de périmètre de 4 m et son surplomb. Dans ce cas, le plan d'eau peut être considéré comme faisant partie de la zone de dégagement. - La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site. - Lorsqu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).

Groupe (description)	Espèce ou taxon inclus	Installation de garde autorisée	Enfouissement minimal des éléments de périmètre	Espacement maximal des fils d'une section grillagée	Type de grillage autorisé et calibre minimal	Zone de sécurité	Hauteur intérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Hauteur extérieure minimale des éléments de périmètre des enclos	Espacement maximal entre les éléments ancrés au sol soutenant les éléments de périmètre	Zone de dégagement minimale	Longueur minimale du surplomb	Autres spécifications particulières
N (chimpanzés et bonobos)	- Genre <i>Pan</i> .	- Cage - Enclos - Cage de transfert	Selon une des deux possibilités suivantes : - jusqu'à une profondeur minimale de 60 cm enfouis en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur; - jusqu'à une profondeur minimale de 30 cm s'ils se poursuivent ensuite de façon perpendiculaire vers l'intérieur de l'enclos ou de la cage sur une distance minimale de 60 cm.	6,35 cm x 6,35 cm	Selon une des deux possibilités suivantes : - maille de chaîne métallique calibre d'au moins 6 (4,88 mm); - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 3 (6,19 mm).	Obligatoire	4 m	1,07 m	4 m	7 m	Selon une des deux possibilités suivantes : - 3 m d'un matériel lisse ne permettant pas à l'animal de s'y agripper; - 1 m entièrement en fils électrifiés espacés d'au plus 15 cm.	- Un plan d'eau d'une largeur de 6 m libre de végétation et d'une profondeur de 1,8 m peut remplacer l'élément de périmètre de 4 m et son surplomb. Dans ce cas, le plan d'eau peut être considéré comme faisant partie de la zone de dégagement. - La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site. - Lorsqu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).
O (primates de taille moyenne)	- Genres <i>Mandrillus</i> , <i>Papio</i> et <i>Theropithecus</i> .	- Cage - Enclos - Cage de transfert	Jusqu'à une profondeur minimale de 30 cm enfouis en ligne droite ou avec un angle maximum de 45° vers l'intérieur.	2,54 cm x 5,08 cm	Selon une des trois possibilités suivantes : - maille de chaîne métallique d'un calibre d'au moins 11 (3,06 mm); - filet flexible en cordes métalliques d'au moins 2,38 mm (3/32 po); - autres types de grillages métalliques d'un calibre d'au moins 10½ (3,24 mm).	Obligatoire	3,65 m	1,07 m	4 m	3,65 m	Selon une des deux possibilités suivantes : - 1,2 m d'un matériel lisse ne permettant pas à l'animal de s'y agripper; - 50 cm entièrement en fils électrifiés espacés d'au plus 10 cm.	- La section du site de garde où se trouve une installation de garde extérieure doit être entourée d'une clôture de périmètre distincte et indépendante d'une hauteur minimale de 1,8 m permettant d'éviter toute intrusion non autorisée du public sur le site. - Lorsqu'un fil électrique est utilisé pour contenir l'animal, il doit être d'une tension minimale de 5 000 volts et avoir un calibre d'au moins 12½ (2,5 mm).